



N° 166 CIRCULAIRE CAOUTCHOUC *Le 19 février 2026*

LES NEGOCIATIONS SALARIALES 2026 N'ABOUTISSENT PAS !

Ce 18 février 2026, se tenait l'ultime réunion 2026 pour la négociation des minimas de la branche du Caoutchouc.

Lors de la réunion précédente la chambre patronale avait généreusement proposé d'augmenter le 1^{er} coefficient de la grille en le mettant à 1,97€ au-dessus du SMIC soit 1825€ brut mensuel.

À la suite de cette proposition plus qu'indécente au vu des richesses gagnées par les entreprises grâce à leurs salariés, nous avons décidé d'organiser un rassemblement devant le siège d'ELANOVA, un des deux syndicats patronaux de la chambre patronale et d'y lire une déclaration intersyndicale (FO, CFDT, CFE/CGC et SUD), devant la presse afin de dénoncer le mépris des patrons de la branche envers leurs salariés.

Le porte-parole de la chambre patronale accompagné du responsable du secteur économique d'ELANOVA se sont « autorisés » à venir geindre derrière la grille auprès de la presse en se plaignant de la situation actuelle des entreprises de la Branche et ainsi se dédouaner de toute culpabilité concernant les augmentations de salaires. « Sortez vos mouchoirs »

Vous trouverez cette déclaration ci-après et un article paraîtra dans le prochain journal fédéral.

Lors de la réunion du 21 janvier dernier, le porte-parole de la chambre patronale nous avait annoncé qu'ils (les patrons) reviendraient ce 18 février avec une proposition sur la valeur du point.

En effet, ils n'ont pas failli à leur annonce puisqu'ils ont encore plus généreusement proposé de passer la valeur du point servant au calcul de la grille salariale ainsi qu'au calcul de l'ancienneté de 7,45€ à 7,47€ soit une augmentation de +0,27% qui se traduit par une hausse de 2 centimes.

A nouveau, les salariés de la branche sont les « maillons faibles » et doivent se contenter des miettes que les patrons veulent bien leur laisser. Malgré l'augmentation de tous les produits de premières nécessités, les énergies et carburants, les loyers et autres, seuls les salaires n'augmentent pas.



DECLARATION DE L'INTERSYNDICALE

Salaires minima du caoutchouc : le mépris patronal ne peut plus tenir lieu de dialogue social

La négociation salariale de branche dans le caoutchouc s'inscrit dans un contexte industriel profondément dégradé. Marquée par des délocalisations massives, une désindustrialisation persistante, des suppressions d'emplois et des restructurations successives, la situation actuelle illustre une nouvelle fois le décalage profond entre les attentes légitimes des salariés et les choix opérés par la chambre patronale.

Depuis plusieurs années, les entreprises du caoutchouc privilégient une logique de financiarisation de court terme, fondée sur la compétitivité par le coût du travail, la compression de l'emploi et la dérégulation sociale et environnementale. Dans ce cadre, les salariés sont sommés d'être toujours plus polyvalents, de développer de nouvelles compétences et d'augmenter leur productivité, sans reconnaissance salariale ni amélioration des conditions de travail.

Les salariés deviennent ainsi la variable d'ajustement de stratégies industrielles guidées avant tout par les équilibres financiers et le versement de dividendes, au détriment de l'emploi et de sa pérennité.

Les propositions formulées par la chambre patronale de la branche du caoutchouc, composée notamment d'Elanova et d'UCAPLAST, en matière de salaires minima traduisent un mépris manifeste des organisations syndicales et des salariés qu'elles représentent. Une revalorisation limitée à 1,97 € au-dessus du SMIC pour le premier coefficient de la grille salariale ne constitue pas une négociation collective, mais une simple mise en conformité légale destinée à éviter que ce coefficient ne passe sous le SMIC.

Ce choix a également des conséquences directes sur les TPE et PME de la branche. Dans de nombreuses petites entreprises, dépourvues de présence syndicale et de marges de négociation locale, la convention collective constitue l'unique cadre de protection salariale et sociale pour les salariés. En refusant toute avancée significative au niveau de la branche, la chambre patronale fragilise ces entreprises et entretient des inégalités de traitement entre salariés, selon la taille de leur entreprise et leur capacité à négocier des mesures supra-légales.

Ce positionnement est d'autant plus inacceptable que les employeurs de la branche bénéficient de milliards d'euros d'aides publiques, sans contreparties sociales, salariales ou industrielles réellement contraignantes. Ces aides, financées par la collectivité, ne se traduisent ni par une politique salariale ambitieuse, ni par la sécurisation des parcours professionnels, ni par une réelle valorisation des compétences des salariés.

Dans le même temps, Elanova et UCAPLAST affichent la volonté de « rendre la branche attractive » en mobilisant 250 000 € par an de fonds de l'OPCO 2i pour financer des vidéos promotionnelles. Cette approche est totalement déconnectée des réalités du terrain. L'attractivité d'une branche industrielle repose avant tout sur des salaires décents, des conditions de travail respectueuses, la reconnaissance de l'expérience et des compétences, ainsi que sur des perspectives professionnelles sécurisées, et non sur des opérations de communication.

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE FORCE OUVRIÈRE

ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUE - TEXTILE - VERRE

60, RUE VERGNAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎: 01 45 80 14 90 -

Email : secretariat@fedechimie-fo.fr - <http://www.fedechimie-fo.fr>

La réalité sociale de la branche est pourtant claire :

44 % des salariés du caoutchouc ont plus de 15 ans d'ancienneté, mais la chambre patronale refuse toujours de déplafonner la prime d'ancienneté au-delà de 15 ans, alors que les organisations syndicales revendentiquent une extension à 18 ans ;

45 % des salariés sont ouvriers, souvent soumis au travail posté, sans qu'aucune avancée ne soit acceptée sur la mise en place d'une prime d'équipe conventionnelle ;

La pénibilité des métiers du caoutchouc est largement reconnue, mais toute négociation sur des compensations ou des mesures de reconnaissance de cette pénibilité est systématiquement refusée.

Ce refus répété de prendre en compte les revendications syndicales illustre l'absence de dialogue social réel au niveau de la branche et l'incapacité de la chambre patronale à se projeter dans une vision industrielle de long terme.

Les organisations syndicales rappellent que l'avenir de la branche du caoutchouc passe par une autre orientation : sécuriser les parcours professionnels, valoriser les compétences, reconnaître l'ancienneté et améliorer les conditions de travail, afin de garantir l'emploi, la transmission des savoir-faire et la pérennité industrielle.

Les salariés du caoutchouc méritent autre chose qu'un strict minimum légal présenté comme un effort. Ils attendent des engagements concrets, à la hauteur de leur contribution et des enjeux industriels, sociaux et économiques de la branche

Face au refus persistant de la chambre patronale d'ouvrir de véritables négociations de branche, les organisations syndicales se mobilisent le jour de cette dernière réunion de négociation salariale, afin de dénoncer le mépris du dialogue social et l'indigence des propositions salariales, et de rendre visibles les réalités sociales de la branche et les enjeux de cette négociation. Elles interpellent les pouvoirs publics sur l'utilisation massive d'aides publiques par les employeurs du caoutchouc, sans contreparties sociales contraignantes, et demandent que toute responsabilité soit prise pour garantir des salaires décents, l'emploi et la pérennité industrielle de la branche.